

Compte rendu de l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE du
CoCoTier(s)
Du VENDREDI 14 JANVIER 2022

Début de séance: 18h01

La liste des présences circule (Cf liste en annexe): 19 personnes présentes et 1 représenté soit 20 personnes votantes.

Pas de quorum/ A la majorité des présents

Pouvoirs : 1- Sabathier Laure -Marie représentée par Hugonenq Nathalie

L'ordre du jour ;

- Renouvellement et agrandissement du bureau du CoCoTier(s) à 6 personnes.
- Les annonces concernant les salariés du CoCoTier(s)
- Les événements à venir dans les prochains mois
- Modifications des statuts

Déroulement de la séance pour aborder tous les points de l'ordre du jour :

-Etat des lieux des nouveautés/ Démarches en cours

-Pérennisation des activités/ Embauche du salarié

-Modification des statuts / Élection du bureau suite à la démission de deux membres du bureau.

1 Ouverture de la séance par la présidente

- Présentation de la présidence et de l'ordre du jour
- Tour de tables des adhérents présents
- Annie rappelle son groupe : Bien être et nutrition
Propose une activité lecture une heure par semaine
- Sandrine donne les cours de gym le samedi matin à 11h

D'autres propositions suivent.

On en profite pour lancer des groupes.

2 Etat des lieux

155 adhérents au 31 décembre 2021.

En nombre il y a une vingtaine de co-workers.

Le co-worker paye son adhésion plus la journée de location.

Point de la nouvelle salle Carnot.

Nous avons prévu un budget pour équiper la salle pour le coworking.

La subvention (réponse positive) de la région Nouvelle-Aquitaine, a été octroyée en novembre. Cela permettra aussi d'avoir un emploi à mi-temps de facilitateur.

Dans les démarches en cours, il y a la demande d'un agrément de la CAF pour devenir un espace et de vie sociale. Cela permettra un financement pour développer les activités. L'idée sera de pérenniser cela. La CAF nous demande de faire un diagnostic de territoire sur Arudy et les alentours. Ce questionnement portera sur les besoins sociaux. On travaillera avec le lycée agricole d'Oloron (Soeix). On travaillera avec une classe qui nous aidera pour ce diagnostic. Il faudra un groupe pour travailler sur ce point. L'idée est de développer l'échange et d'être inclusif. D'aller chercher les personnes, leurs attentes et leurs besoins quotidiens. (Explication appuyée par Mathilde). Apporter de la valeur humaine et plus de diversité au niveau des âges.

Création du groupe EVS (espace de vie sociale)

Liste pour pouvoir s'inscrire.

Cette année, il est prévu d'œuvrer pour trouver un espace de vie commun avec un petit morceau de jardin si possible.

Formation gouvernance partagée – Université du NOUS.

Formation pour avoir une gouvernance plus horizontale dans la prise de décision.

Afin que nous puissions grandir et évoluer autrement.

50 EUROS par personne, le reste est pris en charge.

8 adhérents souhaitent participer à cette formation suite au mail adressé à tous les adhérents.

Mobilité ou Dé-mobilité : comment se déplacer sans voiture- transition écologique

Avec la CCVO ET AVENIR MONTAGNE

Projet sur la mobilité, on a déposé une demande de subvention, enveloppe d'état réservée aux zones de montagne.

Une coco mobile, fête du vélo...

Groupe Ressources Humaines:

On a une somme d'argent affectée pour un salarié à mi-temps.

A la dernière réunion a été mis en place un groupe RH.

Pour traiter deux points :

- Le départ de JANNA qui a démissionné
- L'embauche d'un salarié – poste de facilitateur de tiers lieux/ administratif.

Le groupe a statué sur le poste – la fiche de poste et la candidature de Jean -Pierre JOIGNANT. La candidature de Jean-Pierre JOIGNANT a été acceptée.

Mot de Jean-Pierre JOIGNANT : **il démissionne du poste au bureau** et il postule à ce poste.

Jean-Pierre fait le résumé de son poste et de tout ce qu'il y a à développer confère les divers points et projets en cours.

La fiche de poste est à la disposition de tous les adhérents.

La date d'embauche est au 1^{er} février 2022 pour un CDD de 9 mois.

3- Les modifications des statuts :

Les articles des statuts à modifier afin de permettre entre autres un élargissement du bureau, une coquille au paragraphe gouvernance et enfin la procédure de radiation qui n'était pas assez détaillée :

ARTICLE 5 - GOUVERNANCE

L'autogestion est le système de gouvernance de l'association qui reconnaît et encourage la pluralité des modes d'actions en son sein.

Les groupes d'action autonomes sont des équipes de transformateurs engagés sur un projet délimité que ce soit un projet productif (Fab lab, garage solidaire, ressourcerie, café associatif...) ou un outil mutualisé (site web, local, monnaie alternative, label local...).

Origine des groupes d'action autonomes

Il peut naître des réflexions et des besoins exprimés au sein de l'association.

Un groupe peut préexister à l'association et la rejoindre volontairement, après validation par le bureau.

L'action est poursuivie au sein des groupes autonomes où les décisions sont prises au consensus.

Le Bureau de l'association, ou le groupe lui-même, peut produire des mandats impératifs et les attribuer à ses membres :

Chacun de ces mandats a un objet limité, il doit être limité dans le temps, en respect de l'objet de l'association et du budget attribué à son action par le Bureau. Il est révocable à tout moment par l'organe émetteur.

Bien que les représentants légaux de l'association disposent de prérogatives particulières, ils ne peuvent pas revendiquer un pouvoir de décision supérieur à celui des autres membres.

Les groupes d'action autonomes peuvent présenter des besoins de coordination entre eux. Dans ce cas, ils forment une coordination de fait suivant le principe du mandat impératif.

ARTICLE 9. - RADIATIONS

La qualité de membre se perd par démission écrite, décès ou radiation prononcée.

Non-paiement de la cotisation.

Peut être également radié, tout membre dont les motivations ou le comportement sont contraires aux objectifs ou au règlement intérieur de l'association.

Par disparition, liquidation ou fusion s'il s'agit d'une personne morale.

Cette radiation pourra être décidée par le bureau à la majorité des présents.

Procédure de radiation :

Avant toute radiation la personne sera invitée à se présenter, par lettre recommandée avec avis de réception devant le bureau afin qu'elle puisse faire valoir ses observations et ce au moins HUIT JOURS avant la date de la réunion du bureau. Le délai se décompte à partir de la première présentation du pli.

Le bureau se prononce même en l'absence de l'intéressé dûment convoqué.

La décision du bureau sera notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 14 – LE BUREAU

Le Bureau est composé de membres élus issus des membres actifs.

Les rôles du Bureau sont :

*un-e président,
un-e trésorier-e
un-e secrétaire*

Le bureau peut être étendu lors d'un vote en assemblée générale ou sur un accord à l'unanimité du bureau.

Chaque poste peut être assisté d'un ou de plusieurs adjoint.e.s :

*un-e vice président-e,
un-e trésorier-e adjoint
un-e secrétaire adjoint*

Il se réunit à l'initiative de l'un de ses membres, au moins trois fois par an. Il gère le suivi de l'activité quotidienne de l'association. Il présente le rapport moral, le rapport d'activité et le rapport financier à l'assemblée générale.

Les membres du Bureau représentent l'association auprès des tiers et disposent de la signature sur les comptes de l'association. Ils peuvent déléguer certaines de leurs attributions aux autres membres de l'association au sein des groupes, ou aux éventuels salariés. Les décisions du Bureau sont prises à la majorité simple.

Vote de la résolution "Modifications des statuts":

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 20

La résolution est votée à l'unanimité

4 – Le changement du bureau

Démission de Jean-Pierre JOIGNANT du poste de co-président et de Laure-Marie Sabathier du poste de trésorière.

Rappel bref des fonctions :

Le Président : Il représente l'association dans tous les actes de la vie civile de l'association. Il est investi de tous les pouvoirs à cette fin. Il peut agir en justice au nom de l'association tant en demande qu'en défense. Il ordonne toutes les dépenses. Il convoque les Assemblées Générales et présente le rapport moral.

*En cas de démission ou d'incapacité prolongée le **Vice-Président** convoque l'Assemblée générale afin de procéder à l'élection d'un nouveau Président. Durant la vacance du poste, le Vice-Président remplit les fonctions du Président.*

Secrétaire/ Secrétaire adjoint : *Il organise la tenue des Assemblées Générales. Il dresse les procès-verbaux et assure la transcription sur les registres. Le secrétaire est chargé de la conservation des archives et de la transmission de tous les documents relatifs lors de sa démission.*

Le Trésorier : *Il tient les comptes de l'association. Il décide des dépenses courantes et présente à chaque Assemblée Générale Ordinaire un rapport financier.*

Il effectue tous paiements et recettes.

Il est assisté du trésorier adjoint.

Proposition pour le nouveau bureau :

Adeline-Marie CLEMENT Secrétaire

Marion MAYLIN Secrétaire Adjointe

Christophe GONTHIER Trésorier

Sylvie LARDEAU Trésorier Adjointe

Mathilde PAVILLON Vice-Présidente

Nathalie HUGONENQ Présidente

Personne d'autre ne se présente spontanément.

Vote de la résolution "Election du nouveau bureau":

Contre :0

Abstention : 0

Pour : 20

La résolution est votée à l'unanimité

Configuration du nouveau Bureau :

Adeline-Marie CLEMENT Secrétaire

Marion MAYLIN Secrétaire Adjointe

Christophe GONTHIER Trésorier

Sylvie LARDEAU Trésorière Adjointe

Mathilde PAVILLON Vice-Présidente

Nathalie HUGONENQ Présidente

5- Questions Diverses

- Le rôle des groupes

Ils permettent aux adhérents de s'investir sur des questions ou un projet. Cela permet une organisation plus horizontale. Ils sont investis d'un pouvoir de prise d'orientation.

L'ensemble des propositions est validé.

La séance est levée à 19h43

La Présidente

La secrétaire